



Orientations et Conditions de Participation

Le Concours de procès simulé de la ZLECAf (ci-après dénommé « le Concours ») est organisé par le Secrétariat de la ZLECAf en partenariat avec le Centre africain pour les politiques commerciales de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le Conseil consultatif continental indépendant de la jeunesse sur la ZLECAf (ICOYACA) et la Faculté de droit de l'université UPSA, au Ghana (ci-après dénommé « le Comité d'organisation »). Le Comité d'organisation est responsable de l'administration, de l'organisation et de l'exécution du Concours.

Les plaidoiries régionales du Concours de procès simulé de la ZLECAf se dérouleront dans les universités hôtes régionales convenues ; les plaidoiries à l'échelle continentale du Concours auront lieu à Accra, au Ghana.

Exercice académique et professionnalisme

Le cas du concours de procès simulé est purement hypothétique et ne fait référence à aucun État membre réel ; veuillez le traiter comme tel. Les étudiants doivent éviter de faire référence à des États membres réels, sauf lorsqu'ils citent et se réfèrent à la jurisprudence existante.

Administration

Le Secrétariat de la ZLECAf couvrira tous les frais liés au voyage, à l'hébergement et aux aspects administratifs du Concours. Le Secrétariat soutiendra également toutes les équipes en leur fournissant des transports terrestres locaux et des repas tout au long des plaidoiries régionales et des plaidoiries finales du Concours.

Les précautions habituelles applicables aux voyages internationaux doivent être prises. Les objets de valeur, en particulier les objets inoubliables, ne doivent pas être placés dans la soute, car ils sont parfois perdus par les compagnies aériennes. Ils doivent être portés comme un bagage à main. Il est fortement conseillé de laisser une copie des pages importantes de votre passeport dans votre pays d'origine et dans votre chambre au Concours de procès simulé, au cas où vous perdriez les originaux.

Les organisateurs s'efforceront de faciliter l'accès aux soins médicaux en cas de besoin, mais ne peuvent assumer la responsabilité de ces coûts. Il incombe aux participants et aux institutions participantes de s'assurer qu'ils ont souscrit une assurance médicale à l'avance ou qu'ils ont mis en place d'autres plans pour couvrir ces coûts. Le comité d'organisation encourage les participants à souscrire une assurance médicale pour leur propre tranquillité d'esprit et pour éviter d'éventuels problèmes d'accès aux soins de santé pendant le Concours. Il est conseillé de voyager avec certains médicaments tels que des pilules contre la diarrhée et des analgésiques.

Structure du Concours

Le Concours se déroulera selon le format suivant : Les épreuves relatives aux mémoires précéderont les plaidoiries régionales. Les équipes les plus performantes se qualifieront pour les plaidoiries à l'échelle continentale.

Langes

Les langues de participation au Concours sont l'anglais, l'arabe, le français et le portugais.

Cas et calendrier

Le cas a été joint et diffusé avec l'invitation à s'inscrire au premier *Concours de procès simulé de la ZLECAf*. Le même cas sera appliqué pendant toute la durée du Concours.

Les équipes sont autorisées à soumettre un maximum de cinq questions de clarification aux auteurs du cas dans le délai indiqué sous « Calendrier » ci-dessous.

Calendrier

Les questions de clarification aux auteurs des cas doivent être soumises au plus tard le 08 Avril 2024 avant 23 :59 GMT.

Chaque équipe doit soumettre une copie électronique de ses mémoires écrits en format PDF (et inclure une copie en format Word) uniquement avant le 31 Mai 2024 avant 23 :59 GMT à AfCFTA-MCC@au-afcfta.org avec pour objet « Mémoires écrits pour le Concours de procès simulé de la ZLECAf ». Les mémoires soumis après la date limite seront pénalisés de trois

points pour le premier jour de retard et de cinq points par jour pour les jours suivants. Aucune prolongation ne sera accordée en ce qui concerne la date limite.

Le Concours se déroulera selon le format suivant : Les épreuves écrites du mémoire précéderont les plaidoiries régionales. Les plaidoiries régionales précèdent les plaidoiries au niveau continental.

Mémoires écrits

Tous les mémoires écrits présentés dans le cadre du Concours doivent respecter scrupuleusement les règles du Concours. Les étudiants (orateurs) doivent effectuer eux-mêmes toutes les recherches et rédiger les mémoires ; l'aide de toute personne qui n'est pas un étudiant membre de l'équipe est interdite et entraînera la disqualification. Les équipes doivent déposer deux contributions écrites, l'une au nom de l'État plaignant et l'autre au nom de l'État défendeur. La moyenne des notes obtenues pour les mémoires du plaignant et du défendeur sera calculée pour déterminer la note totale des mémoires écrits. Les mémoires écrits comptent pour 30 % de la note finale.

Les dix équipes ayant obtenu les meilleures notes pour les mémoires écrits dans chaque région géographique se qualifieront pour les plaidoiries régionales qui se tiendront dans les universités hôtes régionales. Cela signifie que dix institutions seront représentées aux plaidoiries régionales.

Les deux équipes ayant obtenu les meilleures notes dans chaque région géographique lors des plaidoiries régionales se rendront aux plaidoiries continentales qui se tiendront à Accra, au Ghana. Dix institutions seront ainsi représentées au niveau continental.

Toute modification des mémoires écrits après leur soumission au comité d'organisation est interdite. Les mémoires écrits de chaque équipe participante seront publiés en ligne sur le site web du Concours de procès simulé de la ZLECAf une fois les dernières plaidoiries continentales terminées ; en s'inscrivant à ce Concours, les équipes consentent à la publication de leurs mémoires écrits.

Lignes directrices pour la mise en forme : Structure des mémoires écrits

Les mémoires doivent comprendre uniquement les pages suivantes :

- i. Page de couverture contenant le titre de l'affaire, la représentation de la partie au mémoire (État plaignant ou État défendeur), le nom de la compétition, l'année de la compétition et le code de l'équipe dans le coin supérieur droit de la page de couverture.
- ii. Table des matières
- iii. Liste des abréviations
- iv. Index des autorités
- v. Déclaration de compétence
- vi. Exposé des faits
- vii. Questions soulevées
- viii. Résumé des arguments
- ix. Plaidoiries/arguments avancés
- x. Prière
- xi. Déclaration anti-plagiat

Le fait de ne pas inclure les titres et le contenu ci-dessus dans les mémoires écrits sera sanctionné sous la forme d'une notation négative. Le fait de ne pas inclure une déclaration anti-plagiat signée entraînera la disqualification.

Spécifications relatives au contenu

Les spécifications suivantes en matière de contenu doivent être strictement respectées :

- i. Police et taille (général) - Times New Roman, 12 pts
- ii. Interligne (général) - 1,5 ligne

- iii. Police et taille (notes de bas de page) - Times New Roman, 10 pts
- iv. Interligne (notes de bas de page) – ligne unique
- v. Marges de la page - 1 pouce de tous les côtés
- vi. La citation doit suivre la 20e édition de Bluebook. Les notes de bas de page ou les notes de fin de discours ou de plaidoirie ne sont pas autorisées et seront pénalisées sous la forme d'une note négative.

Les plaidoiries

Les équipes qui se sont qualifiées pour les plaidoiries, tant au niveau régional que continental, sont tenues de participer à chacune des épreuves qui leur sont assignées. Chaque équipe doit plaider au moins une fois pour l'État plaignant et au moins une fois pour l'État défendeur. Les équipes éliminées à un stade de la compétition ne peuvent pas passer au stade suivant. Les plaidoiries (régionales et continentales) sont structurées comme suit :

- a. Épreuves préliminaires
- b. Quarts de finale
- c. Demi-finales
- d. Finale

Régions géographiques

Le seul facteur déterminant pour l'accès aux plaidoiries régionales est la note obtenue dans les mémoires écrits. Seules dix équipes par région se qualifient pour les plaidoiries régionales. Seules deux équipes par région géographique peuvent se qualifier pour les plaidoiries continentales. En raison de l'anonymat des équipes, de leurs institutions et de leurs pays, il n'est pas interdit aux équipes régionales originaires d'un même pays de se qualifier pour les plaidoiries régionales ou continentales. Pour les besoins de ce Concours, les pays sont classés dans les régions géographiques suivantes :

Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, São Tomé et Príncipe et Tchad.

Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Île Maurice, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud et Tanzanie.

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, République arabe sahraouie démocratique, Soudan et Tunisie.

Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Royaume d'eSwatini, Zambie et Zimbabwe.

Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République du Bénin, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Participation à distance

Les équipes participantes qui ne se qualifient pas pour les plaidoiries continentales recevront un lien leur permettant de suivre les plaidoiries à distance. Les équipes participantes qui ne se qualifient pas pour les plaidoiries continentales seront invitées à participer à distance à l'atelier avec les auteurs de cas.

Les équipes qui se qualifient pour les plaidoiries mais qui ne peuvent pas y participer physiquement doivent le faire savoir par courrier électronique au plus tard 10 jours après avoir reçu leur invitation à participer aux plaidoiries. La participation à distance des orateurs sera laissée à la discrétion du comité d'organisation. Toutes les parties intéressées qui ne participent pas au Concours et qui ne sont pas en mesure d'assister aux plaidoiries en personne peuvent s'inscrire pour suivre les plaidoiries par le biais d'un lien à distance.

Composition de l'équipe

L'équipe chargée de la rédaction des mémoires écrits doit être composée des mêmes personnes que celles qui représenteront l'institution lors des plaidoiries ; les remplacements ne sont pas autorisés.

Une institution doit inscrire une équipe composée de trois étudiants (désignés comme orateurs) et d'un représentant du corps enseignant. En cas de maladie d'un ou de plusieurs orateurs pendant les plaidoiries, l'équipe doit renoncer à sa participation : aucune substitution n'est autorisée.

Jurys

Des experts en droit commercial international nommés par le Secrétariat de la ZLECAf ainsi que par des organismes affiliés noteront les soumissions écrites et les plaidoiries. Ces personnes sont appelées « membres du jury ». Les membres du jury examineront et noteront les soumissions écrites conformément à des directives de notation prédéterminées.

Les jurys des plaidoiries seront toujours composés d'un nombre impair de personnes, comme suit :

- i. Épreuves préliminaires – trois membres du jury
- ii. Quarts de finale – trois membres du jury
- iii. Demi-finales - cinq membres du jury
- iv. Finale – neuf membres du jury

En cas de force majeure ou d'autres circonstances imprévues, le Comité d'organisation pourra, à sa discrétion, autoriser une plaidoirie à se dérouler avec un nombre pair de membres du jury. Le nombre minimum de membres du jury pouvant évaluer une plaidoirie est de deux.

Code vestimentaire

Les participants doivent porter une tenue de ville lorsqu'ils se trouvent dans une salle où se déroulent des plaidoiries pendant le Concours.

Procédure de participation et d'inscription

Une institution doit inscrire une équipe composée de deux étudiants et d'un représentant du corps enseignant. Une institution ne peut inscrire qu'une seule équipe. Les équipes doivent s'inscrire avant 31 Mars 2024, 23 :59 GMT en soumettant le formulaire dûment rempli. L'inscription sera confirmée aux équipes par courrier électronique à l'adresse indiquée dans leur formulaire d'inscription. Les membres de l'équipe ne peuvent pas être changés après la date limite d'inscription, sauf en cas de circonstances exceptionnelles ; ce changement est laissé à la discrétion du comité d'organisation.

Éligibilité

Les étudiants qui suivent un cursus de premier cycle en droit (LL.B.) ou de cycle supérieur (LL.M.) peuvent participer au Concours. Chaque institution ne peut présenter qu'une seule

équipe. Les étudiants (orateurs) doivent être inscrits auprès de l'institution qu'ils représentent pendant toute la durée du Concours, c'est-à-dire depuis l'inscription jusqu'à la fin des plaidoiries.

Règle de l'anonymat et codes d'équipe

Chaque équipe se verra attribuer un code d'équipe lors de la confirmation de son inscription. Par la suite, toute communication avec le comité d'organisation doit se faire avec le code d'équipe désigné ; le nom de l'institution ne doit pas être mentionné. Les équipes doivent s'identifier par leur code d'équipe pendant toute la durée du Concours. Les équipes peuvent divulguer le nom de leur institution et de leur pays d'origine aux autres participants. Il est strictement interdit de divulguer aux membres du jury le nom de leur institution, de leur pays d'origine ou de leur région géographique, ainsi que ceux des autres équipes. Le non-respect de cette règle d'anonymat constitue une violation substantielle qui peut entraîner une réduction des points ou une disqualification.

Les plaidoiries (régionales et continentales) seront évaluées sur la base des critères suivants :

Épreuves préliminaires

Chacune des dix équipes aura deux tours de plaidoirie dans les tours préliminaires. Chaque équipe aura la possibilité de plaider pour l'État plaignant et pour l'État défendeur. Les vainqueurs des tours préliminaires, soit huit équipes au total, se qualifieront pour les quarts de finale.

Quarts de finale

Ce tour est composé de huit équipes, il y a un tour de plaidoirie par équipe. Les vainqueurs des quarts de finale se qualifient pour les demi-finales.

Demi-finales

Les demi-finales sont composées de quatre équipes ; il y a un tour de plaidoirie par équipe. Les deux équipes ayant obtenu les meilleurs résultats sont déclarées vainqueurs des demi-finales et se qualifient pour la finale.

Finale

Le tour final est composé de deux équipes ; il y a un tour de plaidoirie par équipe. Le vainqueur de la phase finale est déclaré vainqueur du concours ; l'équipe adverse est déclarée vice-championne.

Règles générales

La répartition des équipes entre les tours préliminaires, les quarts de finale et les demi-finales est déterminée par un tirage au sort. En cas d'égalité, après avoir pris en compte les scores des vainqueurs, l'équipe ou les équipes ayant obtenu le score le plus élevé pour les mémoires écrits passeront aux tours suivants. La décision des membres du jury concernant le résultat des épreuves est définitive. Les équipes (y compris leurs entraîneurs et/ou les représentants des facultés) ne sont pas autorisées à observer les oraux d'une autre équipe, à moins qu'elles n'aient été officiellement éliminées du concours. Cet acte est appelé « repérage » et est strictement interdit. Tout acte de repérage de la part d'une équipe entraînera sa disqualification.

Prix

Les prix suivants seront décernés aux équipes participantes lors des plaidoiries. Seules les équipes qualifiées pour les plaidoiries peuvent prétendre à ces récompenses.

1. Le vainqueur
2. Le deuxième
3. Les meilleurs mémoires écrits des plaignants
4. Les mémoires écrits du meilleur défendeur
5. Les meilleurs mémoires écrits globaux (notes combinées des mémoires écrits du plaignant et du défendeur).
6. Le meilleur orateur des tours préliminaires
7. Le meilleur orateur des quarts de finale
8. Le meilleur orateur des demi-finales
9. Le meilleur orateur de la finale

Concours de plaidoirie de la ZLECAf

Feuille de route

Dates	Activité
Décembre 2023	Lancement officiel et publicité du Concours de plaidoirie de la ZLECAf (Lancement officiel le vendredi 8 décembre 2023)
1 ^{er} mars 2024	Ouverture des inscriptions et diffusion du cas hypothétique/problème hypothétique de la ZLECAf
31 mars 2024	Clôture des inscriptions
08 avril 2024	Date limite de demandes de clarifications de la part des équipes sur le problème hypothétique de la ZLECAf
15 avril 2024	Réponse aux demandes de clarifications
31 mai 2024	Date limite de soumission des mémoires écrits et des mémoires.
1 ^{er} juillet 2024	Annnonce des finalistes pour les épreuves orales régionales.
août 2024	Les séances d'oral régionales se tiendront dans les régions géographiques respectives.
1 ^{er} septembre 2024	Date limite de confirmation de participation à la finale des séances orales par les gagnants régionaux.
Novembre 2024	Les séances finales d'oral se tiendront au Secrétariat de la ZLECAf.